SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2001

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 - CREATION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE

De nombreuses demandes de parents d'élèves ont conduit la commission scolaire à réfléchir sur la création d'une garderie périscolaire. Après avoir entendu le compte rendu des différentes réunions, le Conseil Municipal décide la création d'une garderie périscolaire qui sera ouverte dans les locaux du groupe scolaire.

Celle-ci fonctionnera les jours d'école de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Le mercredi matin et pendant les vacances scolaires de 6 h 30 à 8 h 30 pour les enfants qui se rendent au Centre Aéré de Bonneville.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- demi-journée : 120 F par mois (18,30 €)
- journée : 240 F par mois (36,59 €)
- mercredi matin 10 F par jour (1,53 €)
- vacances scolaires 50 F par semaine (7,63 €)

2 - GROUPE SCOLAIRE

- à) Un accord de principe est donné à la demande d'acquisition de mobilier formulée par Mme la Directrice.
- b) Une réflexion est engagée sur un éventuel agrandissement de l'école maternelle, compte tenu de l'évolution importante des effectifs.

3 - RAPPORT EAU 2000

Le rapport sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable établi par la C.G.E. est approuvé

4 - COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le compte rendu annuel aux collectivités locales afférent à la ZAC du Grand Bois pour l'année 2000, établi par la SED HS est approuvé.

5 - IMPLANTATION HOPITAL INTERCOMMUNAL

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville qui rappelle que Contamine Sur Arve a été la seule commune a en avoir accepté l'installation sur son territoire par délibération du 21 décembre 2000. Par ailleurs, compte tenu que le site de Findrol est proche de notre bassin de population permettant ainsi d'offrir des services de soin de qualité et de proximité, donne un avis tout à fait favorable à l'implantation de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville à Findrol-Contamine sur Arve et apporte son soutien total au Syndicat à la Carte de Bonneville, dans le cadre de cette implantation.

6 - NOMINATION MEMBRES DU C.C.A.S.

Le nombre des membres extérieurs au Conseil Municipal est fixé à 6 personnes.

7 - SIDEMVA

La modification des statuts pour assurer la préparation du Contrat Global de Développement est acceptée et sa dissolution est également acceptée. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et actes relatifs à la mise en œuvre de cette mission de préparation du CGD.

9 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE BONNEVILLE

10 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est élue pour toute la durée du mandat municipal.

11 - ACQUISITION BOIS

Il est décidé l'acquisition des bois appartenant à Madame PATUREL-VASSEUR Jacqueline pour un montant global TTC de 15 000 F (2 286.63 €)

12 - CONTROLE RESEAUX ASSAINISSEMENT

Les devis établis par la Régie Départementale d'Assistance sont retenus pour l'inspection vidéo et les essais d'étanchéité des réseaux d'assainissement, Rue des Trois Arbres et Rue de l'Industrie.

12 - ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Une subvention de 5 000 F (762,21 €) est attribuée à l'association Solidarité Féternes, suite aux évènements tragiques survenus sur le territoire de cette commune.

13 - REVISION POS MARIGNIER

Le projet de révision du POS de MARIGNIER reçoit un avis favorable

14 - EXTENSION SA ZEDCE

Le dossier d'enquête publique relatif à l'extension de la SA ZEDCE – PAE Les Léchères MARNAZ est accepté

Vu pour être affiché le 06 juin 2001, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,